

Signature du premier contrat de transition écologique



À l'heure de la signature. / Photo DDM, N.D.

Politique, Environnement, Gers

Catherine Séguin, préfète du Gers, Elisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente du Pays d'Armagnac, les représentants de l'Ademe et de la Banque des Territoires ont signé ce 15 janvier le contrat de transition écologique du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays d'Armagnac. Démarche innovante, le contrat de transition écologique (CTE) est un outil visant à accompagner et soutenir les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Spécifique à chaque territoire, il est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques. Il a pour ambition de démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie en

développant l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations...) et en agissant avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, pour traduire concrètement la transition écologique.

Suite à une importante concertation des acteurs locaux, le contrat du Pays d'Armagnac est bâti autour de 5 thèmes stratégiques pour l'économie du territoire : l'alimentation durable de proximité ; l'agroécologie en viticulture ; l'écotourisme ; les énergies renouvelables et économies d'énergie ; la mobilité.

Dix actions concrètes ont été retenues pour la première année de vie de ce contrat, parmi lesquelles par exemple, la création d'un centre d'éducation et de formation à l'alimentation durable pour la communauté de communes de Bas Armagnac, la création d'un parcours valorisant les milieux naturels du Pays, la création d'un bassin nordique à Nogaro.

Pour ces 10 actions, dont le coût total est estimé à plus de 4,8 millions € HT, l'État apporte un financement exceptionnel : près de 55 % au total.

Le PETR Pays d'Armagnac fait partie des 61 territoires retenus au niveau national, en juillet dernier, par la ministre de la Transition Ecologique, pour s'engager dans ce contrat qui complète l'engagement du Pays et de ses communautés de communes adhérentes (Artagnan en Fezensac, Bas-Armagnac, Grand Armagnac et Ténarèze), à mettre en place des plans climat air énergie territoriaux en 2020.

La Dépêche du midi